

SOCIETE CANINE DU HAUT-RHIN

AFFILIEE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE - RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
INSCRITE AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS DU GREFFE DU TRIBUNAL CANTONAL DE MULHOUSE-VOL.III-FOL50

Secrétariat Général : 22, rue Sainte Thérèse BP 2411 – 68067 Mulhouse Cedex

Permanence : Vendredi de 17 à 19h00 – Tel : 03.89.32.10.25 - Fax : 03.89.42.37.35 – www.schr68.com



MEYER MARC
CTR Agility du Haut-Rhin
2, rue du Hêtre
68200 Mulhouse
Tel/Fax : 03.89.43.58.67
E-Mail : meyermarc@evhr.net

**Présidents des Clubs
Responsables Agility**

Mulhouse, le 27.01.2003

Objet : Sélectif du Grand Prix de France SCC 2003

La Fédération Canine d'Alsace a confié l'organisation du Sélectif du Grand Prix de France SCC, au Club d'Utilisation des Cynophiles du Coin Frontalier de Village Neuf, pour le 11 mai 2003.

Les juges pressentis sont MOREAU Roger et DREYER Dominique.

Afin de rendre la journée plus attractive, nous avons ajouté un concours en parallèle (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Degré, GPF (pas pour les régionaux), OPEN et Jumping), c'est à dire que tous ceux qui le désirent auront la possibilité de faire en plus des 2 épreuves du Sélectif 2 épreuves supplémentaires (suivant le nombre de chiens inscrits) donc quatre épreuves dans la journée. Ce concours est naturellement ouvert à tous nos amis des Régionales voisines.

Les demandes d'engagement accompagnées des droits d'inscription, (12.20 € par chien, chèque à l'ordre du CUCCF Village Neuf), la photocopie de la licence et des trois qualificatifs sont obligatoirement joints ainsi que du certificat antirabique pour les chiens de Moselle (57) et des pays étrangers sont à envoyer avant le 01 mai 2003 à :

LUTRINGER Jean Paul - 20, rue de Muhlberg - 68730 BLOTZHEIM - 03.89.68.90.06

Une restauration sera assurée, au prix de 10 € par repas (Buffet de salade à discrétion, côtelette frites, dessert et café). Pour préparer au mieux le concours, nous vous serons gréer de réserver vos repas. La remise des dossards est prévue à partir de 7h00 et le début des épreuves pour 8h00.

Le conducteur devra être membre d'un club ou d'une régionale affiliée à la FCI. Celui-ci sera titulaire d'une assurance Responsabilité Civile et dégage le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) qui pourraient survenir à lui-même ou à son chien, ou être occasionnés par lui-même ou son chien. Les demandes d'engagements seront signées par le président du club du concurrent. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Pour le Sélectif, les critères de participation sont être membre d'un Club canin de la SCHR ou de la SCBR et avoir obtenu trois Qualificatifs (Très bon ou Excellent) dans des épreuves du GPF SCC depuis le dernier Sélectif du 5 mai 2002.

La participation de vos membres est essentielle pour la représentation de notre Fédération Canine d'Alsace à la Finale du GPF SCC qui se déroulera à Les Sorinières (44) le 9 et 10 août. En effet 25 % des participants de notre Sélectif seront sélectionnés. En 2002, nous étions 25 sélectionnés. En 2003, nous serons ?

En remerciant d'avance tous les Responsables AGILITY de la Fédération Canine d'Alsace qui vont mobiliser leurs équipes pour qu'elles participent à cette prestigieuse manifestation qui devrait être un aboutissement du travail qu'ils accomplissent toute l'année, je vous adresse mes meilleures salutations.

Meyer Marc

